



DÉCISION N° 2025-040

La Petite Crèche

Contrat de prestation

Service Petite Enfance

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation en date du 11 avril 2025, pour l'intervention de l'association la petite tortue pour 13 demi-journées de mai à décembre 2025 pour la sensibilisation aux activités de jardinage ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soutenir un projet sur la découverte et la sensibilisation à la nature par la création d'un potager ;

CONSIDÉRANT la nécessité de contractualiser les interventions de l'association « La Petite Tortue » au sein de la petite crèche ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le contrat avec l'association « La Petite Tortue », située au 12 cité de Montbergeon, 91740 PUSSAY, pour permettre à tous les enfants de bénéficier d'ateliers durant 13 demi-journées de mai à décembre 2025 ;

Article 2 :

DE PRÉCISER que le montant total des 13 interventions est de 3 413,80 € TTC

Article 3 :

DE SIGNER tous les documents contractuels s'y rapportant.

Article 4 :

DE PAYER les dépenses inscrites au chapitre 11 du budget communal 2025 du service enfance.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 16 mai 2025

Le Maire,

Gilles FRAYSSÉ

